



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

7263^e séance

Lundi 15 septembre 2014, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Power	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Cai Weiming
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Al-Hadid
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	République de Corée	M ^{me} Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungerehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/598)

Lettre datée du 28 août, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/644)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/598)

Lettre datée du 28 août 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/644)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/664, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, la France, le Nigéria, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Tchad.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/598, qui contient le vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/644, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 août 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2176 (2014).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.